



TARIFS DEMI-PENSION de la MOYENNE SECTION au CM2 et ULIS3

L'inscription est possible 1, 2, 3 ou 4 jours fixes par semaine. Le coût de la demi-pension pour l'année sera reporté sur la contribution annuelle.

Le statut de demi-pensionnaire est accordé pour l'année entière. Il ne peut être modifié à la fin de chaque trimestre que dans un cas de force majeure présenté, avec des pièces justificatives, 15 jours au moins avant la fin de la période, au chef d'établissement et après accord de la comptabilité.

Une inscription exceptionnelle à la cantine est possible sans restriction pour les élémentaires. Il est nécessaire d'acheter des tickets au préalable auprès de Madame Duhot. Ils sont vendus par carnet de 5, au prix de 55 € ou par carnet de 10, au prix de 110 €. **Une inscription exceptionnelle au pique-nique « maison » est impossible. En cas d'oubli du pique-nique « maison », un déjeuner de l'entreprise de restauration sera facturé au prix de 11 €.**

Remboursement pour raisons médicales à partir de 2 semaines d'absence consécutives sur présentation des justificatifs en fin de trimestre. Demande à adresser par mail au secrétariat : mh.duhot@saintemariesacrecoeur78.fr

Demi-pension - Tarif annuel

4 jours/semaine : **1 300 €**
2 jours/semaine : **650 €**

3 jours/semaine : **975 €**
1 jour / semaine : **325 €**

Pique-nique « Maison » - Tarif annuel

4 jours/semaine : **268 €**
2 jours/semaine : **134 €**

3 jours/semaine : **201 €**
1 jour / semaine : **67 €**

Merci de ne pas joindre de paiement, une ligne sera ajoutée à votre contribution famille.



INSCRIPTION A LA CANTINE

Coupon (découpé) à retourner au secrétariat entre le 26 août et le 6 septembre 2024
(même si votre enfant ne déjeune pas à la cantine)

Mon fils, ma fille : Classe :

<input type="checkbox"/> prendra le déjeuner de l'entreprise de restauration le : (cocher les jours souhaités) <input type="checkbox"/> LUNDI <input type="checkbox"/> JEUDI <input type="checkbox"/> MARDI <input type="checkbox"/> VENDREDI	<input type="checkbox"/> apportera à l'école le pique-nique « maison » (peu volumineux - pas de réfrigération, pas de réchauffage) le : (cocher les jours souhaités) <input type="checkbox"/> LUNDI <input type="checkbox"/> JEUDI <input type="checkbox"/> MARDI <input type="checkbox"/> VENDREDI	<input type="checkbox"/> <u>ne déjeunera pas</u> à l'école.
---	---	---

Date :

Signature :

En maternelle, seules les familles dont les 2 parents ont une activité professionnelle peuvent inscrire leurs enfants les 4 jours. Pour les autres familles, possibilité de cocher 2 jours.